NOUVELLE-ORLEANS,

DIMANCHE MATIN, 23 JUILLET.

Les élections en France.

Nous avons déjà donné les résultats de l'élection du 2 juillet dans les départements de la Seine, de la Seine-Inférieure et de la Gironde. Voici quelques renseignements sur d'autres départements.

AISNE.—1 député.

Laon, 2 juillet.

M. Ganault, candidat républicain, est élu par 2,540 voix contre 2,500 voix à M. Vinchon, candidat conservateur.

ALPES-MARITIMES.—2 députés.

Nice, 3 juillet.

Résultat, partiels, y compris le vote de Nice: 19, Manne, candidat républicain, 6,620 voix; M. Lefèvre, candidat républicain, 4,596; M. Borriglione, candidat conservateur, 3,861; M. Mion, 3,806.

CHARENTE-INFÉRIEURE.—3 députés.

La Rochelle, 4 juillet.

MM. Maureau, républicain,	33,728	voix.
Le Cal. Denfert, rép.,	32,761	
Lemercier, Conserval.	26,317	
Rouher,	19,878	
Le prince Murat,	18,266	
Dudet,	16,771	

HAUTE-SAVOIE.—1 député.

Chambéry, 3 juillet.

Les résultats connus donnent 16,000 voix à M. Jolliet, républicain, de 9,500 à M. le baron d'Ivoire, candidat catholique.

HÉRAULT.—2 députés.

Montpellier, 3 juillet.

La liste républicaine, qui porte les noms de MM. Arnaud et Castelnau, paraît devoir l'emporter.

ILLE-ET-VILAINE.—2 députés.

Rennes, 3 juillet.

MM. le général de Cossey, 49,196 voix.
Jouin, 45,244
Roger Marvaise, 42,069
L'amiral La Grandière candidat catholique, 38,141
Le commandant du Zerenil, Conserv. 37,487
Janvier, Conserv. 32,581

Les trois premiers candidats étaient portés sur la liste républicaine modérée.

INDRE-ET-LOIRE.—1 député.

Tours, 3 juillet.

Inscrits 95,731.—Votants 57,626.

M. Guipot, maire d'Amboise, candidat républicain, 38,375 voix. Elu.

LOIRE.—1 député.

Saint-Etienne, 3 juillet.

MM. Chevassieu, Républ. 46,196 voix.
Chirpin, républicain 45,801
Gerson, conservateur 27,341
Duchaux, conservateur 27,172

LOIR-ET-CHER.—1 député.

Blois, 3 juillet.

Résultats connus

MM. Dufray, républicain,	18,818	voix
Paul Amiral, conserval.	5,904	
Martinet,	2,516	

MAYENNE.—1 député.

Laval, 3 juillet.

Les résultats connus jusqu'à présent donnent une majorité considérable en faveur de M. Dubois-Fresnay, candidat républicain, dont l'élection paraît certaine.

VOSGES.—2 députés.

Epinal, 3 juillet.

Résultats connus jusqu'à présent assurent le succès des deux candidats républicains, général Faidherbe et Tostain.

YONNE.—1 député.

Auxerre, 3 juillet.

L'élection de M. Lhermitte, candidat républicain, paraît assurée.

[illegible]

Clermont-Ferrand, 3 juillet.

Le président Salneuve, républicain, 35,119 voix.
A. Lecharger, légitimiste, 20,002

PYRÉNÉES-ORIENTALES.—1 député.

Perpignan, 3 juillet.

L'élection de M. Comaillas, républicain, paraît certaine.

SAONE-ET-LOIRE.—3 députés.

Mâcon, 3 juillet.

La liste républicaine passe à une grande majorité.

SOMME.—2 députés.

Amiens, 3 juillet.

Résultat de 22 cantons sur 41.—Inscrits 76,784. Votants 56,989.

Le général Faidherbe, républicain, 35,[illegible]; M. Goblet, 34,[illegible]; M. Poriquet, conservateur, 12,[illegible].

TARN.—1 député.

Albi, 3 juillet.

Résultats connus le général Jaurès, républicain, contre le général de Sonis, légitimiste 6,[illegible] voix.

VAR.—5 députés.

Elus: MM. Dieu, Laugier, Pérouse, Gambetta, Dumas.

VAUCLUSE.—3 députés.

Avignon, 3 juillet.

Les succès de la liste républicaine rendent aujourd'hui considérée comme probable.

VIENNE.—2 députés.

Poitiers, 3 juillet.

M. de Soubeyran est élu par acclamation. Les 2 autres sièges obtenus par le général Ladmirault.

INSTITUT SÉRIEUX.—A l'ouverture de Mme Mme Leffaux, directrice de cet établissement, une invitation pressante a été adressée aux parents ayant un ou plusieurs enfants à envoyer à Grandfontaine, à Chênes, et à Lorette. Cette invitation sera donnée par les élèves de l'institut le mercredi 26 courant, à 2 heures du soir.

COURSE DOUBLE. L'écriture, les belles écritures, le calcul, les langues vivantes enseignées d'une manière pratique, et le dessin sont les seules utilités agréables et faciles et propres pour les affaires et autrement, doivent commencer maintenant. Le collège commercial de Bolbrat et maintenant une du Canal Nouvelle et [illegible]

LE BEAU SINGE FANTÔME.—M. J. Hadley, commandant dans Dumaine et Charities, informe que plusieurs dames nous commandent la vente de cette belle poudre de riz, de la vente de Sata Agata, de Lisbonne. Elle conserve la couleur et détruit immédiatement les taches et les causes d'infection provenant d'émanations dangereuses. On l'emploie aujourd'hui avec le plus grand succès pour désodoriser les lieux d'aisance, les hôpitaux et les chambres de malades etc.

BANQUE NATIONAL DE L'UNION DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Une note insérée plus loin annonce que cette banque paiera aux actionnaires un dividende de 5 pour cent à partir du 1 août prochain, et qu'il réclame un intérêt sur dépôts spéciaux. Ces dividendes, ou intérêts, sont habituellement dûtant et [illegible] entré dans une série de prospérité de ses affaires.

UNE CHOSE INTÉRESSANTE.—Il faut vendre beaucoup de chaussures dans un magasin pour pouvoir faire coup mille dollars. C'est ce qui vient de faire M. Dupuy, commerçant, à la possession d'une partie de ses chaussures. Il avait semblé un rêve à plus d'un. Et cependant cet événement est le résultat pour l'habitant du second district. M. Louis Dupuy, marchand de chaussures à l'enseigne de la rue Robertson et du Chemin Payton. Il attendait dans une communication qui [illegible] plus son quel [illegible] du quart du billet de [illegible] portant les Nos 26, 42, 65 de la classe de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible] a gagné le gros lot de vingt mille dollars dans le tirage du lundi 17 [illegible]. Ce billet lui avait coûté $1, 25 au [illegible] de la rue Antoine No 8, fabrique [illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible] un [illegible] de gros lot.

MAISON THÉODORE DANZIGER ET FILS.—Nous appelons particulièrement l'attention [illegible] dans la liste des articles que [illegible] annonce à des prix excessifs [illegible]. Cette liste comprend un [illegible] de fétiches de saison, d'argenterie et de bonneterie, etc.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.—MM. F. W. Bairnere rue du Canal 135 [illegible] partir de demain lundi, ils [illegible] un grand stock de marchandises à des prix encore plus réduits que par le passé.

[illegible] sont invités à aller examiner un [illegible] assortiment.

[illegible] DE GARÇONS ET FILLES.—M. B. L. Walshe, 120, rue du Canal, [illegible] l'attention de faire les [illegible] de leur fils [illegible] vendus à des prix très-réduits, tout assortiment d'habillements d'été pour [illegible] et enfants, et un assortiment [illegible] à bon marché.

[illegible] CHEMISES.—M. B. L. Walshe [illegible] M. Walshe, 120, rue du Canal, [illegible] Il appelle l'attention sur son [illegible] de chemises et de lingerie pour [illegible].

STOCKS DE MACHINES À COUDRE.—[illegible] qu'il y a maintenant 3,000 machines à coudre Singer en activité de service [illegible] et nous n'en sommes pas [illegible] cette machine opérant toute espèce de couture, sur toute espèce d'étoffe, [illegible] jusqu'à jamais. La machine [illegible] se vend rue du Camp, Nos. 7 et 9.

[illegible] DE VICHY.—Nous appelons l'attention [illegible] annonce de M. Frederickson [illegible] rue du Canal 175, qui vient de recevoir un approvisionnement d'eau de Vichy qu'il vendra en gros ou en détail. Les consommateurs ont aussi trouvé des [illegible] assez rares en ce moment à des prix [illegible] et qu'ils offrent à des prix [illegible] modérés.

[illegible] VERMOUTH, A. & F. MM. Blanchin et [illegible], rue de la Vieille Levée, ont reçu [illegible] considérable de Vins de Bauvi [illegible] Hermitage, d'huile de Plaggiol, Vermouth et Muscat de Frontignan, ainsi que [illegible] autres articles mentionnés dans [illegible] qu'on trouvera plus loin.

MADAME VERONIQUE,

PAR

ANDRÉ THEURIET.

I.—Suite.

Elle était allée aux renseignements, et elle était revenue satisfaite. La famille était toujours posée en faveur des bons Les Obligitte ne dépensaient pas leur revenu; ils vivaient honorablement, mais d'une façon très-rentée dans leur maison de la place Verte, avec leur fille Adeline et une nièce nommée Véronique. Cette nièce, au peu mystérieuse, inquiétait un peu la Faucherie. Elle n'habitait Saint-Gengoulf que depuis un an, et sa brusque installation plus la maison de son oncle avait vivement excité la curiosité de la petite ville sans la contenter. Personne ne savait rien de précis sur son mariage, et la famille Obligitte gardait sur cet point la plus absolue réserve. Les curieux en avaient été pour leurs frais. Tout ce qu'on avait pu apprendre se réduisait à ceci: Véronique était la propre nièce de M. Obligitte; elle avait habité l'Alsace, elle y était mariée assez mal et était devenue veuve au bout d'un an. De reste, depuis son arrivée à Saint-Gengoulf, son attitude fière et réservée, ses goûts solitaires et sa charité pour les pauvres, qu'elle allait visiter et soigner, avaient arrêté les commentaires et imposé silence aux questions indiscrètes. Après tout peut-être Mme La Faucherie, je n'ai pas à m'occuper de la nièce; l'important est que la jeune fille aime Gérard et lui convienne.

Quand elle sortit de sa méditation, elle n'hésitait plus: le mariage de Gérard avec Adeline lui apparaissait comme le plus réel bonheur qu'une mère pût souhaiter à son fils, et elle était décidée à faire de sérieux efforts pour arriver à une heureuse conclusion.

Les femmes sont merveilleusement organisées pour cette diplomatie matrimoniale. En 1[illegible], Mme La Fauchérie, par l'entremise de Mlle Vendière, B[illegible] des intérêts des parents d'Adeline, et se ménagea une entrevue avec Mme Obligitte. Les deux [illegible] autres célébrant cette réunion par une solennelle embrassade, elle [illegible] de se visiter souvent. La différence, la mère de Gérard alla à Saint-Gengoulf, et s'arrangea de façon à voir sortir de la maison Adeline Obligitte qu'elle trouva fraîche et jolie à souhait: le même jour, pendant les vêpres, elle monta jusqu'à la place Verte, mais Mme Obligitte était absente, et Mme La Fauchette se borna à laisser sa carte.

— Toutes ces démarches se faisaient à l'insu de Gérard. Mme La Fauchérie préférait ne pas l'initier à ces petites manœuvres préparatoires. Elle craignait de faire naître des répugnances et des hésitations qui l'eussent embarrassée. Elle ne voulait rien dire avant d'être sûre de la réussite. D'un autre côté d'ailleurs, elle désirait, avant de s'engager définitivement, que son fils vît Mlle Obligitte et se prononçât lui-même.

La visite de Mme La Fauchérie fut bientôt un long commérage, le menuisier, dans la maison de la place Verte. Deux Adeline se fut retirée dans sa chambre, Mme Obligitte, restée seule avec son mari et sa nièce, prit la carte de son amie d'enfance, et revoulant M. Obligitte qui commençait à s'impatienter: Eh bien, dit-elle, mon avis sur cette démarche significative et sur la conduite qu'il fallait tenir. La figure de M. Obligitte s'éclaircit. Il trouvait la démarche très-adroite, et pensait pour qu'on y répondît favorablement. Qu'en pensez-vous, Véronique? dit-il en se tournant vers sa nièce.

Cette demande lui fit pâlir de la lampe et [illegible] rougissant. Il fallut la mettre au courant. Adeline sut tout ce qu'on pensait de la jeune femme en relevant sa tête pâle.

— Certainement non! s'écria Mme Obligitte.

— Ne craignez vous pas, poursuivit Véronique, que cette réponse soit considérée par Mme La Fauchérie comme un engagement?

— Qu'importe! répondit l'oncle Obligitte. M. Gérard nous convient.

— Convient-il également à ma cousine? reprit Véronique. Puisqu'il s'agit de l'avenir, je pense que c'est elle dont il est la première.

Mme Obligitte se récria. — Gérard n'était toujours entre nous, — et vous vous étiez bien jugée! — Il est vrai, répondit Véronique, mais vous vous étiez trompée. Adeline a vingt-trois ans, elle a les principes de l'honnêteté, et elle pleurait avec raison amère de mettre dans peu sa mère.

Et sans le laisser le temps de accepter la confiance, elle s'est [illegible] Mme Obligitte, qui avait [illegible] à aimer pas son mari, [illegible] Mme Obligitte, qui avait pris la [illegible] de [illegible] Adeline, qui [illegible] Mme Obligitte, qui [illegible] Adeline, qui [illegible] Mme Obligitte, qui [illegible] Adeline, qui [illegible] Mme Obligitte, qui